

Des chiffres parlent

Catégorie : [Témoignage](#)

Date : 1 septembre 2019

Au sujet de la protection des mers et océans, il est bon de connaître quelques chiffres. Ils parlent souvent plus que de longs discours, permettant de rendre cette réalité, invisible car lointaine, plus proche de nous et nous invitant à nous engager à son service, chacun à notre niveau.

Chaque année entre 8 et 20 millions de tonnes de plastiques sont déversées dans les océans. Dans la Mer Méditerranée, on estime que 250 milliards de fragments plastique flottent à la surface, avec de pics de concentration maximale de 10 kg/km², une des valeurs la plus haute au monde, et notamment dans les eaux de l'Archipel Toscan.

Tous types de plastique abandonnés en mer représentent un danger pour les organismes marins. Les filets de pêche peuvent étrangler et étouffer les baleines et dauphins ; les sachets plastiques peuvent être confondus pour de la nourriture par les cachalots et les conduire à la mort, les micro plastiques peuvent être ingérés par les rorquals communs et on ne connaît pas encore les risques potentiels liés aux composants chimiques du plastique chez ceux qui l'absorbent en mer et aux communautés de microorganismes (bactéries, algues, virus) qui les colonisent.

95 % des déchets marins accumulés sur les plages et à la surface de la mer sont en plastique. Sur les fonds de la mer le pourcentage varie entre 50 et 70% ;

62 millions de macro-déchets flottent à la surface de la Méditerranée et la densité sur les fonds marins peut arriver à 100 000 déchets par km² ;

64% des déchets échoués sur les plages ont été

conçus et créés pour être un objet à usage unique ou de courte utilisation ;

8 milliards d'euros chaque année est l'estimation de l'impact économique provoqué par la pollution plastique au niveau mondial. Le tourisme et la pêche sont les secteurs les plus impactés ;

15 % des espèces affectées par les déchets plastiques sont des espèces protégées qui se trouvent sur la Liste Rouge des Espèces Menacées de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature ;

10 000 microbilles de plastique sont relâchées dans les eaux d'évacuation pour chaque dose de produit cosmétique pour le nettoyage de la peau. La commercialisation de cosmétiques contenant ces microbilles est interdite en France depuis 2018 et sera interdite en Italie à partir de 2020 ;

Entre 208 et 760 kg de déchets sont produits chaque année dans la zone de la Méditerranée par chaque personne ;

En janvier 2019 en Italie et à partir de 2020 en France la vente des coton-tiges non compostables sera interdite. C'est un des déchets que l'on retrouve le plus souvent sur les plages ;

1/2 milliard de déchets se trouvent sur les fonds de la Méditerranée.

Claire J., Equipe France

